

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 1/8
	Révision n°: 1
<b>MINERASTONE</b>	Date : 25/01/2024
	Remplace la fiche : 02/09/2019
	<b>504230</b>

### **Fournisseur**

## **TECK STONE**

IPC - 10, quai Malbert  
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France  
Tél. 02.98.80.92.11  
teck-stone@teck-stone.com

## **RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de la Société**

### **1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : **MINERASTONE**

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Minéralisateur, durcisseur, imperméabilisant**

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS**

Voir fournisseur.

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.  
Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.  
Contactez le +34.91.562.04.20 (Centre Antipoison) pour l'Espagne.

### **1.5. Autre information**

Réservé à un usage professionnel.

## **RUBRIQUE 2 : Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Skin Irrit. 2, H315

Eye Irrit. 2, H319

STOT SE 3, H335

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Aucune donnée n'est disponible.

### **2.2. Eléments d'étiquetage**

**Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**



**Pictogrammes de danger**

: **GHS07**

**Mention d'avertissement**

: **ATTENTION**

**Contient**

: Sodium silicate

### **Mentions de danger**

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

### **Conseils de prudence**

P261 : Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

**TECK STONE**

IPC - 10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 2/8
	Révision n°: 1
<b>MINERASTONE</b>	Date : 25/01/2024
	Remplace la fiche : 02/09/2019
	<b>504230</b>

## RUBRIQUE 2 : Identification des dangers (suite)

### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB  $\geq 0.1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.  
Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0.1 %.

## RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

### 3.2. Mélanges

#### Composition

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 1344-09-8	SODIUM SILICATE	Skin Irrit. 2, H315	30-40
EC : 215-687-4		Eye Irrit. 2, H319	
REACH : 01-2119448725-31		STOT SE 3, H335	

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans cette rubrique, voir la rubrique 16.

## RUBRIQUE 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Après inhalation

Amener la victime à l'air libre, à l'aide d'une protection respiratoire appropriée.  
Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

#### Après contact avec la peau

Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Lavez les vêtements avant réutilisation.  
Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.

#### Après contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.  
Oter les lentilles de contact, si cela est possible.  
Consulter un ophtalmologiste si l'irritation persiste.

#### Après ingestion

Si la victime est parfaitement consciente/lucide. Rincer la bouche. Faire boire de l'eau.  
Consulter immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

#### Inhalation

Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses.

#### Contact avec la peau

Légèrement irritant pour la peau.

#### Contact avec les yeux

Légèrement irritant pour les yeux.

#### Ingestion

N'est pas supposé nocif.

### 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

TECK STONE

IPC - 10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 3/8
	Révision n°: 1
<b>MINERASTONE</b>	Date : 25/01/2024
	Remplace la fiche : 02/09/2019
	<b>504230</b>

## RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

Grosses quantités d'eau. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Mousses résistantes au produit.

### Moyens d'extinction inappropriés

Aucun.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Risques spécifiques

Aucun connu.

#### Danger d'explosion

Dégage de l'hydrogène en contact avec des métaux, gaz inflammable et explosible

#### Mesures générales

Produit non inflammable. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Instructions de lutte contre l'incendie

Faire évacuer la zone de danger. N'admettre que les équipes d'intervention dûment équipées sur les lieux. Si possible, stopper les fuites.

#### Equipements de protection particuliers des pompiers

Vêtements de protection ; Appareil respiratoire autonome.

#### Autres informations

Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Approcher du danger dos au vent. Refroidir les récipients exposés au feu. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

## RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

#### Mesures générales

Produit non inflammable. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

#### Pour les non-secouristes

##### Equipement de protection

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un appareil respiratoire recommandé.

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage.

##### Procédures d'urgence

Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales.

Assurer une bonne ventilation de la zone. Evacuer et restreindre l'accès.

#### Pour les secouristes

##### Equipement de protection

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage.

Porter un appareil de protection respiratoire autonome.

##### Procédures d'urgence

Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales.

Arrêter la fuite. Faire évacuer la zone dangereuse. Approcher du danger dos au vent. Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Ecartier matériaux et produits incompatibles.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Empêcher le rejet dans l'environnement (égouts, rivières, sols). Prévenir immédiatement les autorités compétentes en cas de déversement important. Pomper dans un réservoir de secours adapté.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour le confinement

Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Supprimez les fuites, si possible, sans risque pour le personnel.

#### Procédés de nettoyage

Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.

Récupération : Récupérer le maximum de produit par pompage, ou par absorption et le placer dans des récipients adaptés, étiquetés. Faire détruire selon les informations de la rubrique 13. Neutraliser avec un acide. Après la récupération du produit, rincer le sol avec de l'eau. Garder les eaux de lavage comme déchets contaminés.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 4/8
	Révision n°: 1
<b>MINERASTONE</b>	Date : 25/01/2024
	Remplace la fiche : 02/09/2019
	<b>504230</b>

## RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer à la rubrique 8 relative aux contrôles de l'exposition et protection individuelles, et à la rubrique 13 relative à l'élimination.

## RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter toute exposition inutile. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Se laver les mains ou toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques

Prévoir des installations électriques étanches et anticorrosion. Prise d'eau à proximité. Cuves de rétention sous les réservoirs. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

#### Conditions de stockage

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Eviter : gel.

#### Produits incompatibles

Acides.

#### Matières incompatibles

Métaux non ferreux. Aluminium et ses alliages. Cuivre et ses alliages. Etain. Zinc.

#### Matériaux d'emballage

Acier. Acier inoxydable. Polyéthylène. Polypropylène. PVC.

### 7.3. Utilisation finale particulière

Pour toutes utilisations particulières, consulter le fournisseur.

## RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Aucune donnée n'est disponible.

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

#### Hygiène industrielle

Faire évaluer l'exposition professionnelle des salariés. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

#### Equipements de protection individuelle

Gants, lunettes de sécurité, vêtements de protection.

#### Protection des yeux et du visage

#### Protection oculaire

Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.

Type	Champ d'application	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	Avec protections latérales	EN 166

#### Protection de la peau

Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés.

#### Protection des mains

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 5/8
	Révision n°: 1
<b>MINERASTONE</b>	Date : 25/01/2024
	Remplace la fiche : 02/09/2019
	<b>504230</b>

## RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
En cas d'exposition répétée ou prolongée	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)			

### Autres protecteurs de la peau

#### Vêtements de protection – sélection du matériau

La compatibilité des gants et des vêtements avec le produit doit être vérifiée avec le fournisseur.

#### Protection des voies respiratoires

##### Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

#### Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée n'est disponible.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Incolore
Apparence	: Liquide visqueux
Odeur	: Aucune
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
Point de fusion	: Aucune donnée n'est disponible
Point de congélation	: 5°C
Point d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites inférieures d'explosion	: Aucune donnée n'est disponible
Limites supérieures d'explosion	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
pH pur	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité, dynamique	: 30 – 80 mPa.s à 20°C
Solubilité	: Soluble dans l'eau Eau : miscible en toutes proportions
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Aucune donnée n'est disponible
Densité	: 1.36 – 1.38 kg/l à 20°C
Densité relative	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Aucune donnée n'est disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 6/8
	Révision n°: 1
<b>MINERASTONE</b>	Date : 25/01/2024
	Remplace la fiche : 02/09/2019
	<b>504230</b>

## RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

Gel.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides. Aluminium et ses alliages. Cuivre et ses alliages. Etain. Zinc et ses dérivés.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Au contact des métaux, libère de l'hydrogène gazeux qui peut former avec l'air des mélanges explosifs.

## RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé.

<b>MINERASTONE</b>	
DL50 orale rat	> 3400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation-Rat	> 2060 mg/m <sup>3</sup>
<b>Sodium silicate (1344-09-8)</b>	
DL50 orale rat	> 3400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation-Rat	> 2060 mg/m <sup>3</sup>

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

#### Cancérogénicité

Non classé

#### Toxicité pour la reproduction

Non classé

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) -exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

<b>Sodium silicate (1344-09-8)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Non classé

#### Danger par aspiration

Non classé

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

#### Autres informations

#### Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Cancérogénicité : estimé non cancérogène.

**TECK STONE**

IPC - 10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 7/8
	Révision n°: 1
<b>MINERASTONE</b>	Date : 25/01/2024
	Remplace la fiche : 02/09/2019
	<b>504230</b>

## RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques (suite)

Mutagénicité : non mutagène, n'altère pas la fertilité, non toxique pour le développement.

## RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité aquatique

Complètement soluble dans l'eau.

#### Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)

Non classé.

#### Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

Non classé.

<b>MINERASTONE</b>	
CL50 – Poisson [1]	1108 ppm Brachydanio rerio – 96 h
CE50 - Crustacés [1]	1700 mg/l Daphnia magna – 48 h
<b>Sodium silicate (1344-09-8)</b>	
CL50 – Poisson [1]	1108 ppm Brachydanio rerio – 96 h
CE50 - Crustacés [1]	1700 mg/l Daphnia magna – 48 h

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Non applicable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations relative à l'élimination du produit/de l'emballage

L'élimination doit être réalisée en accord avec la législation en vigueur. Ce produit NE PEUT, ni être mis à la décharge, ni être évacué dans les égouts, les caniveaux, les cours d'eau naturels ou les rivières.

#### Recommandations d'évacuation des eaux usées

Ne pas déverser à l'égout.

#### Recommandations d'élimination des emballages

Après dernière utilisation, l'emballage sera entièrement vidé et refermé. Quand il s'agit d'emballage consignés, l'emballage vide sera repris par le fournisseur. Ne pas éliminer les emballages avec les ordures ménagères.

#### Indications complémentaires

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

## RUBRIQUE 14 : Informations relatives aux transports

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 8/8
	Révision n°: 1
<b>MINERASTONE</b>	Date : 25/01/2024
	Remplace la fiche : 02/09/2019
	<b>504230</b>

## RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementation UE

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)

Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(b)	MINERASTONE ; SODIUM SILICATE	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10

Ne contient aucune substance candidate (SVHC) REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

#### 15.1.2 Directives nationales

Aucune donnée n'est disponible.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

#### Libellés des phrases H, EUH figurant en rubrique 3 :

H315 : Provoque une irritation cutanée

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

Liste des rubriques modifiées lors de la dernière révision : Toutes les rubriques + référence

*Fin du document*